

7 mars 1995

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU PERSONNEL, LE 24 FÉVRIER 1995

Résumé: exposé sur les outils et méthodes de planification du CERN à moyen et long termes

L'Association du personnel a consacré une réunion extraordinaire de son Conseil à un exposé de Gilles Lindecker sur les outils et méthodes de la planification du CERN à moyen et long termes. Il s'agissait pour les délégués de se familiariser avec les instruments qu'utilise la Direction pour prévoir et programmer l'affectation des ressources humaines et financières de l'Organisation, notamment pendant les années de construction du LHC.

G. Lindecker dirige, au sein des Services du Directoire (DSU), l'unité de planification à long terme (Strategic Planning Unit) qui assiste le Directeur général dans cette tâche.

Voici son exposé, brièvement résumé:

Le système de planification au CERN

Depuis les années soixante, la vie financière de l'Organisation est réglée par la procédure Bannier qui donne au CERN la possibilité de faire approuver chaque année son programme scientifique par le Conseil, en lui soumettant les estimations budgétaires correspondantes pour les quatre années qui suivent.

Lorsque de grands projets comme le LEP ou LHC demandent un examen particulier du Conseil, le plan de 4 ans, appelé plan à moyen terme (PMT), est développé sur une période plus étendue et prend la forme d'un plan à long terme (PLT).

Ainsi, le LHC étant maintenant approuvé, un plan couvrant la période de 1996-2008 est en préparation, qui sera présenté, dans ses détails, au Conseil avant 1997.

Le champ d'application de toute planification correspondant à un programme scientifique déterminé s'étend à l'ensemble des ressources de l'Organisation: ressources en personnel, exprimées en effectifs et en coûts; ressources matérielles, réparties entre les nouveaux investissements et l'exploitation des installations existantes.

Lorsque les programmes scientifiques de l'Organisation ont été définis, et une fois inventoriés l'infrastructure et les soutiens techniques et administratifs correspondants, commence alors l'exercice qui consiste à estimer les ressources à leur affecter.

Les objectifs, en terme d'activités, que l'Organisation entend réaliser sont traduits, répertoriés selon une nomenclature qui, partant du Programme ou du Projet (PP), détaille les technologies sous-jacentes (Domaines), puis les niveaux d'intervention (Action).¹ Cette approche par activités se distingue de l'approche comptable, dont le rôle consiste à enregistrer et à analyser les dépenses selon leur nature et par centres de responsabilité.

¹ voir aussi notre article dans le Bulletin n°43/92 du 19 octobre 1992

Pour chaque activité de base, le Conseil ou la Direction donnent des directives, arrêtent des politiques, (ex. participation du CERN à la construction des détecteurs LHC) et fixent des hypothèses (ex. heures de fonctionnement des accélérateurs).

C'est sur cette première base que s'appuie le processus d'estimation des ressources nécessaires à l'exécution des programmes acceptés. Pour ce faire, des modèles de coût sont alors développés en utilisant l'expérience accumulée au cours des années passées (la construction du LEP est une référence naturelle lorsqu'on se penche sur les coûts du LHC), ou en recueillant, souvent au travers d'études spécifiques, les éléments des coûts recherchés.

Ce processus d'estimation est itératif : l'estimation initiale est soumise aux responsables concernés, qui apportent leurs critiques et proposent des ajustements ou des modifications, lesquelles feront à leur tour l'objet d'un examen global, pour être à nouveau soumises au processus de validation.

La boucle itérative prend fin avec la décision de la Direction sur un projet de plan. Ce projet de plan est alors détaillé et décliné en sous-plans "opérationnels" ("compléments", départs négociés, projets autorisés, consolidation de l'infrastructure, etc...).

Enfin le Conseil, généralement lors de sa session de juin, examine les propositions contenues dans le plan et indique à la Direction les orientations qu'il souhaite faire prendre à l'Organisation. Il faut aussi noter qu'en approuvant les estimations pour la première année du plan à moyen terme le Conseil autorise du même coup l'enveloppe budgétaire et fixe le montant des contributions des États membres pour l'année suivante.

L'exposé de Lindecker et la discussion qui a suivi ont fait ressortir le nombre élevé des paramètres à prendre en compte, l'inextricable interdépendance de leurs variations, et la complexité des approximations successives qui sont nécessaires à l'élaboration d'un plan qui soit suffisamment souple pour accorder à tout moment entre elles les tâches du Laboratoire et les ressources allouées par les États membres.

La planification est ainsi une opération continue qui assure un recensement objectif des besoins prévisibles et des moyens correspondants, et s'attache à dégager, dans le cadre prescrit par les budgets du CERN et compte tenu des directives générales émises par les États membres, tout l'éventail des choix possibles en fonction d'hypothèses réalistes et techniquement contrôlables.

Pour prendre un exemple, celui-là même qui a fait ressentir le besoin de l'exposé de Lindecker, - à savoir le nombre des effectifs du CERN en l'an 2005: une étude (effectuée en 1992) des tâches auxquelles aurait à faire face le Laboratoire lorsque le LHC serait en exploitation estimait le personnel nécessaire à 2300 titulaires, mais laissait entièrement ouverte la question de savoir lesquelles de ces tâches pourraient être sous-traitées (en sus de celles qui l'étaient alors déjà); de même, l'étude de différents modèles selon lesquels répartir les activités du CERN entre titulaires et sous-traitance, ou la comparaison de leurs coûts et mérites respectifs, ne sont que des instruments, mais des instruments indispensables et objectifs sur lesquels la Direction peut valablement fonder ses choix et ses décisions, et les justifier devant les États membres.

* * *

Lors de la discussion qui a suivi l'exposé ci-dessus, de nombreux membres du Conseil du Personnel ont exprimé leur inquiétude, voire leur désaccord avec les hypothèses retenues pour la sous-traitance et ont demandé une discussion ultérieure plus approfondie.

CONSEIL DU PERSONNEL

La 357^{ème} réunion du CONSEIL DU PERSONNEL aura lieu :

VENDREDI 17 MARS 1995, à 14h.30

Salle du Conseil - Bâtiment Principal, 1er étage

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président de Séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des réunions du 22/9, 11/10 et 9/11 1994
4. Activités du Comité Exécutif : *CCP, TREF, etc.*
5. Activités juridiques
6. Règlement de la Commission des Cas particuliers : présentation et approbation du projet de texte
7. Les performances de la Caisse de Pensions : présentation G. MAURIN
8. Divers

Les réunions du Conseil sont publiques et vous pouvez y assister.

* * *

ELECTIONS À LA COMMISSION DU FONDS D'ENTRAIDE

Comme chaque année la Commission du Fonds d'Entraide doit procéder au renouvellement d'une partie de ses membres.

Conformément à l'article 6 du Règlement du Fonds d'Entraide, 2 membres de la Commission 1994 sont démissionnaires, et doivent être remplacés.

Tout membre du Personnel est éligible. Si vous êtes prêt(e) à consacrer environ 2 heures par mois de votre temps de travail pour aider vos collègues, n'hésitez pas à vous joindre à cette Commission autonome et prête à l'écoute.

Les candidatures doivent être déposées avant le **24 mars 1995**. Les formulaires peuvent être obtenus auprès de J. Audier/PPE (7151) ou L. Braize/PPE (2094) qui pourront vous donner de plus amples renseignements, et vous adresser une copie du Règlement du Fonds d'Entraide.

Nom, Prénom

.....

Division Tél.

ELECTIONS TO THE BOARD OF THE MUTUAL AID FUND

Every year the Board of the Mutual Aid Fund has to replace a proportion of its members.

In accordance with Article 6 of the Fund's General Regulations, 2 members are retiring from the Board this year, and have to be replaced.

All members of the CERN personnel are eligible. If you are prepared to devote about two hours a month during working hours to assist your colleagues, do not hesitate to join this self-governing Board, whose principal task is to listen.

Candidates must announce their intention to stand for election by **24 March 1995**. Forms for this purpose may be obtained from J. Audier (7151) or L. Braize (2094), who will also be pleased to provide further information and send you a copy of the Fund's General Regulations.

Name, First Name

.....

Division Tel